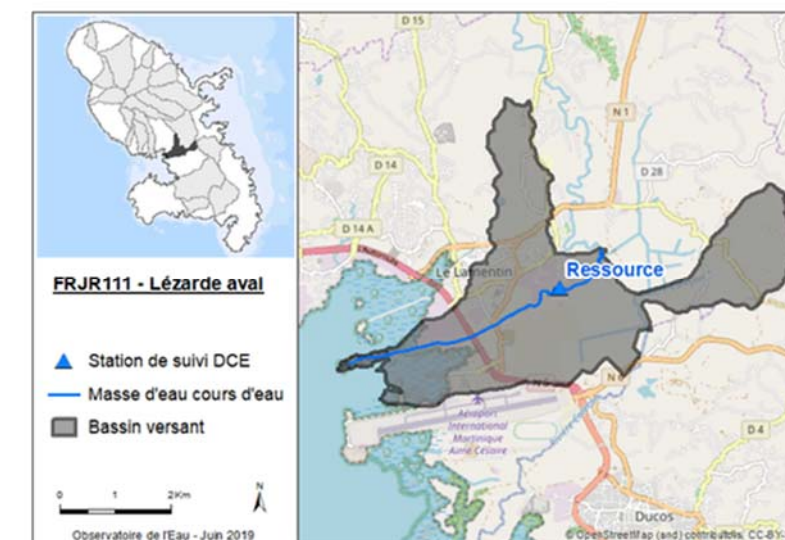


Identification et Localisation

Commune(s)	Le Lamentin, Ducos			Description	Zones de protection, d'inventaires, labels et convention pour le patrimoine naturel		
Connexions / échanges possibles avec les autres Masses d'eau	Eaux côtières :	Cours d'eau :	Souterraines :	Il s'agit d'une Masse d'eau fortement modifiée (MEFM). Superficie du bassin versant de 14 km ² . Longueur du cours d'eau principal de 6 km.	Parc Naturel Régional	X	ZNIEFF
	• FRJC015	• FRJR112	• FRJG005		Réserves biologiques		APB
Station de suivi DCE	Ressource (08541101)			Réserves naturelles	X	Site(s) inscrit(s)/ classé(s)	
				Zones humides (RAMSAR, ZHIEP)	X	Sites CELRL	X
						Cours d'eau liste 2	X



Objectifs de bon état et analyse du Risque de Non Atteinte des Objectifs d'Etat

	État en 2019	Paramètres déclassant	Objectif d'état du SDAGE 2016-2021	Objectif d'état du SDAGE 2022-2027	RNAOE en 2027	Pressions / substances à l'origine du RNAOE	RNAOE Global
Etat chimique	BON	-	2027	2015	NON RISQUE	ANC, Agricole (historique), hydromorpho., phytosanitaire	RISQUE
Etat écologique sans Chlordécone	MOYEN	IBMA, IDA	2027	2027	RISQUE		
Etat écologique avec Chlordécone	MOYEN	+ Chlordécone	Moins strict	Au-delà de 2039	RISQUE	+ Chlordécone	RIQUE

Pressions sur la masse d'eau

	Nature des pressions existantes recensées	Intensité de la Pression	Tendance évolutive	Mesures du PDM associées (SDAGE 2022-2027)
Pollutions ponctuelles	Assainissement collectif La STEU Gaigneron (17500 EH) fonctionne correctement mais a un impact sur la biologie. La STEU d'Acajou dysfonctionne du fait d'une surcharge d'effluents et d'équipements obsolètes. Le projet de transformation de cette STEU en poste de refoulement (PR) est en cours de finalisation. Les effluents seront transférés à la STEU de Gaigneron via les PR de Mahault et Petit Manoir. La STEU de Gaigneron dispose d'une capacité suffisante pour recevoir les effluents d'Acajou et fonctionne correctement.	MODERE	↗	10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14
	Rejets industriels : Pression industrielle sur cette ME via la présence de 4 ZAE (Mangles, Lézarde, Jambettes, et Californie), notamment liée aux réseaux pluvial et AC sont inexistantes ou déficientes.	MODERE	↗	20 ; 38
	Décharges : plusieurs dépôts sauvages	MODERE	↔	20 ; 38
Pollutions diffuses	Assainissement non collectif : densité de population génère de fortes pressions de l'ANC malgré un taux de raccordement élevé pour la Martinique. Il demeure 4002 habitants en ANC dont 2254 sont proches d'un cours d'eau ce qui représente 4,4 T/An d'azote rejeté	RNAOE	↘	9 ; 12 ; 15 ; 16 ; 19
	Ruissellement des surfaces imperméabilisées (urbain) : La pression est forte en lien avec le réseau routier, les zones urbaines et industrielles (ZAE et ZI Lézarde) et une grande surface du bâti.	FORT	↗	18 ; 24 ; 32
	Emissions agricoles (Azote) : estimé à 5,68 T/an lixivié	FAIBLE	↘	
	Emissions agricoles (26 substances principales, BNVD 2016) : avec 13,32 g/ha/an de substances lixiviées	FORT	↘	23 ; 24 ; 25
	Emissions agricoles (Polluants spécifiques, BNVD 2016) : avec 1,95 g/ha/an de polluants lixiviés	FORT	↘	24 ; 25
	Emissions agricoles (Pesticides DCE, BNVD 2016) *Aucune molécule DCE de l'état chimique de se retrouve dans la BNVD 2016 en Martinique			
Autres pressions	Pollutions agricoles historiques (Chlordécone)	RNAOE	↕	21
	Prélèvements AEP : pression liée aux prises d'eau en amont sur la Lézarde et la rivière Blanche			
	Prélèvements Autres : Irrigation avec un besoin en eau faible estimé à 659 282 m ³ (CA, 2018) et Industrie avec 121 273 m ³ (BNPE, 2016)	FORT	↗	4 ; 5 ; 24
	Espèces Envahissantes : présence détectée de <i>Miconia calvescens</i> , <i>Cherax quadricarinatus</i> , <i>Chemys scripta</i> ,	MODERE	↗	41
	Erosion des sols	FORT	↗	17 ; 32 ; 33
	Pression hydromorphologique : problème d'imperméabilisation des sols et modification cours d'eau + obstacles à l'écoulement	RNAOE	↗	17 ; 18 ; 26 ; 27 ; 32 ; 40

Impacts sur la masse d'eau

	Niveau d'impact	Pressions / activités à l'origine de l'impact
Impact sur l'état chimique	FAIBLE	Au vu du nombre de pressions fortes qui s'exercent sur cette masse d'eau, un programme d'action ambitieux devra être mis en œuvre pour reconquérir la qualité des eaux à l'horizon 2027.
Impact sur l'état écologique	FORT	